

JOURNEE « ENVIRONNEMENT DE PRINTEMPS »

La municipalité vous invite à participer à sa journée de nettoyage de Printemps qui aura lieu cette année le :

Samedi 7 avril (à partir de 9h, salle des fêtes)

Cette journée nous permet de participer au maintien de notre cadre de vie et de faire un geste pour notre environnement.

Au programme de cette journée :

- matin : nettoyage des secteurs (préparation des équipes, remise du matériel et affectation sur les différents sites),
- midi : repas, offert par la municipalité, pris en commun salle des fêtes.

Afin de faciliter l'organisation et la préparation de cette manifestation, si vous êtes volontaire pour cet acte de collectivité, nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre participation auprès du secrétariat de mairie au 04 76 08 44 69 ou par mail à : mairie.saint-vincent-de-mercuzes@wanadoo.fr

La municipalité fournira sacs poubelles et quelques paires de gants (adultes et enfants) mais il est plus prudent de vous munir de votre propre matériel.

Les enfants accompagnés de leurs parents sont les bienvenus. Ils pourront prendre conscience de l'impact de nos gestes sur l'environnement.

HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHETTERIES

Les habitants de la commune de Saint Vincent de Mercuze ont accès aux déchetteries du Touvet, du Cheylas, mais aussi de Pontcharra et de Crolles. La déchetterie du Touvet qui est la plus proche, est ouverte tous les jours, de 8h30 à 17h45.

La Communauté de Communes du Grésivaudan a mis en place depuis le 1^{er} janvier 2018 une gestion par cartes* des entrées en déchetterie, dans un souci d'équité d'usage du service et de suivi rigoureux d'exploitation.

* Pour vous procurer la carte, connectez-vous sur le site internet du Grésivaudan : www.le.gresivaudan.fr
Puis suivez le chemin : Accueil ; 100% pratique ; gestion des déchets ; déchetteries et demande de carte.

Elle vous sera envoyée par courrier quelques jours après.

Ne déversons plus nos déchets verts sur les bords des chemins et dans les fossés.

ENVIRONNEMENT ET BRUIT

Afin que chacun d'entre nous puisse profiter de ses moments de détente, nous vous rappelons que les travaux utilisant les appareils susceptibles de causer une gêne au voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, etc...ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **Les jours ouvrables** 8h30 à 12h et 14h à 19h
- **Les samedis** 9h à 12h et 15h à 19h
- **Les dimanches et jours fériés** 10h à 12h

Merci à tous d'appliquer ces règles de bons sens et de civisme

BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX

En ces périodes de pollution de plus en plus fréquentes et denses, nous rappelons que brûler des végétaux est interdit (circulaire du 18 novembre 2011).

Pour information, le brûlage de 50 kilos de végétaux engendre la même pollution que 3 mois de chauffage d'une maison avec une chaudière fioul et 6.000 kms parcourus avec une voiture diesel récente.

Soyons tous responsables. Apportons nos végétaux verts à la déchetterie où ils seront traités et valorisés.

www.atmo-auvergnerrhonealpes.fr/article/le-brulage-des-dechets-verts